

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit public »</p> <p>Sécurité intérieure</p> <p>Responsable : M. le Doyen Christian, Professeur</p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
--	---	--

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectifs

Donner une formation à la fois fondamentale et spécialisée sur la sécurité intérieure, qui permette de pouvoir accéder aux professions et métiers correspondants, et aux professionnels déjà en activité d'approfondir leurs connaissances, afin d'améliorer leur pratique et de pouvoir progresser dans leurs hiérarchies.

Insertion professionnelle

Accès aux emplois relatifs à la sécurité civile.

Préparation aux concours de recrutement des Commissaires de Police, carrières de la Fonction Publique d'Etat (Police, Gendarmerie, Protection Civile, Magistrature), carrières dans la fonction publique territoriale (Services départementaux, Responsables des polices municipales, Secrétaires généraux de Mairie), carrières du secteur privé de la sécurité.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Sécurité intérieure » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit ou diplôme jugé équivalent. **Sélection sur dossier.** La capacité d'accueil : 33 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.fr

Préparer le Master Sécurité intérieure en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance** dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du bureau 206 : Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.94 – Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr

Formation par correspondance

Pour les professionnels résidant hors du Département des Alpes-Maritimes, il est proposé une formation à distance.

Celle-ci repose sur l'envoi régulier de supports de cours et de documents de travail. Le suivi des travaux de recherches est assuré régulièrement, puisque cette spécialité est dotée de son propre secrétariat. L'utilisation d'internet permet également un suivi constant des professionnels extérieurs.

Cette formation par correspondance existe depuis l'origine du DESS Police et Sécurité, et se situe donc en totale continuité avec les pratiques antérieures.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Organisation générale : La formation se déroule sur une année universitaire, de **septembre jusqu'à juin (une semaine sur deux)** sauf exception (ex : séminaires)

(Pour les professionnels, la formation intensive sur 1 semaine n'existe plus depuis la réforme LMD).

Semestre 1

Description de la formation	Nombre d'heures	Ects	Coef.
UE 1 – Droit International de la Sécurité et Terrorisme	24	6	3
UE 2 – Sécurité et Intelligence Economique	24	6	1
UE 3 – Droit de l'information, procédures pénales	45	6	1
UE 4 – Méthodologie		12	
Méthodologie dossier de recherche et mémoire	10		1
Séminaires obligatoires			
TOTAL SEMESTRE 1	103	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Semestre 2

Description de la formation	Nombre d'heures	Ects	Coef.
UE 5 – Les forces publiques et privées de sécurité	60	6	3
UE 6 – Domaine spécifique de sécurité : services spéciaux	53	6	1
UE 7- Méthodologie		18	
Méthodologie mémoire/rapport Stage			2
Séminaires obligatoires			
TOTAL SEMESTRE 2	113	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Stage 1 mois minimum obligatoire, sauf pour les professionnels.

Contrôle des connaissances

Pour les examens du 1^{er} semestre, les épreuves sont les suivantes :

- un écrit de 5h, portant sur un enseignement de l'Unité 1 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 2 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- un oral, portant sur l'unité 3, choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- un dossier de recherche, pour l'Unité 4, noté sur 20

Pour les examens du 2^{ème} semestre, les épreuves sont les suivantes :

- un écrit de 5h, portant sur un enseignement de l'Unité 5 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 6 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20

- un mémoire/rapport de stage, portant sur l'Unité 7, noté sur 40

Il n'y a pas de note éliminatoire. Il y a une session d'examen par an.

Les unités à l'intérieur d'un même semestre se compensent. Il y a également compensation entre les semestres.

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.70.94 ou + 33 (0)4.92.15.71.49

Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr Web : droit.unice.fr

ou le secrétariat du CERDACFF:

Madame LÉZÉ Amélie (bureau 445, Campus Trotabas)

Courriel : cerdacff@unice.fr

Tel. : + 33 (0)4.92.15.70.41